

OBJET DE L'ENQUÊTE

N° modification du PLU de SEISSAN

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° en date du :

de : (1)

de : (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Bernard BERNHARD

Président de la

commission d'enquête :

Membres titulaires : M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Membres suppléants :

M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : lundi 4 avril 2022 Date de clôture : vendredi 6 mai 2022

Siège de l'enquête : Mairie de SEISSAN

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

du lundi au vendredi de 9h à 12h
de 14h à 18h

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 21 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le lundi 4 avril de 9 heures à 12 heures
le jeudi 21 avril de 14 heures à 17 heures
le vendredi 6 mai de 9 heures à 12 heures
le de heure à heure
le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)
le de heure à heure
le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).

(3) Rayer la mention inutile.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

1^o permanence et ouverture de l'enquête
lundi 4 avril 2022

11h - 17h

2^o permanence

jeudi 21 avril 14h - 17h

11h - 17h

3^o permanence

vendredi 6 mai 9h - 12h

Je soussignée Sandrine DUBARRY, agent commercial de l'agence D'Artagnan Immobilier et agissant pour le compte de Mr Solvignon (dossier déposé par HdM Architecture)

* Au vue du public concerné par le projet (personnes du 3^e âge) il n'y aura peut-être pas de voiture personnelle si une seule à la limite. D'autre part, l'espace dédié aux véhicules sera dissocié à la partie habitation. C'est un choix délibéré de préserver un espace sans voiture pour y développer des possibilités de loisirs et de vie en commun autour de jardins.

Concernant l'alignement à 25 m, cette contrainte obligerait à réduire le nombre d'habitations et d'espaces verts.

77, rue de la République
31290 Villefranche de Lauragais
Tél : 05 61 27 63 32
histoiredemaisons@hdm-architecture.fr

Villefranche de Lauragais,

13 Avril 2022

A l'attention du commissaire enquêteur

Objet : révision en cours du PLU de la commune de Seissan 32260.

Monsieur, madame,

Dans le cadre de la révision du PLU, nous souhaiterions la révision et la modification de 2 points précis de celui-ci :

L'article 6 du présent réglementant la zone 1AU : « toutes constructions doit s'implanter à 25m des routes départementales », soit harmonisé avec l'article 6 de la zone UB soit un alignement construction à 15m par rapport aux routes départementales.

De même,

L'article 12 du présent réglementant la zone 1AU : « stationnement des véhicules pour les logements 2 places de parkings dont une couverte attenante au bâtiment principal », soit harmonisé avec l'article 12 de la zone UB soit un stationnement par logement.

En espérant la prise en compte et la modification de ces points.

Cordialement

PAUL CAETANO

Architecte DPLG

SARL HdM Architecture

77, rue de la République

31290 VILLEFRANCHE DE LGS

05 61 27 63 32

Code NAF : 7112 - N° Ordre : midS01054

SIREN : 483 333 043 - RCS Toulouse:

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Bernard BERNHARD déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du

lundi 4 avril 2022 au 6 mai 2022

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 1

de la page n° 2 à la page n° 2

En outre, j'ai reçu 1 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le

à M le Maire de Scissan

A Scissan, le 13 mai 2022

Signature

le commissaire enquêteur

B. BERNHARD